

DECISION DU PRESIDENT.CA 0091-2018

Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;
Vu les articles L123-1   L123-9 du code de l' ducation ;
Vu le livre VII du code de l' ducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et le r glement int rieur de l'Universit  d'Angers ;
Vu la d lib ration CA021-2016 du 29 f vrier 2016, portant d l gation de comp tences du Conseil d'administration au Pr sident.

Objet de la d cision

Demande de subvention de la Direction de l'International.

Conform ment   sa d l gation, le pr sident de l'Universit  d'Angers d cide :

1. d'approuver la demande de subvention attribu e aux  tudiants laur ats de la 6 me  cole du programme NanoFar par la Direction de l'International.

Le pr sident rend compte, dans les meilleurs d lais, au conseil d'administration des d cisions prises en vertu de sa d l gation.

A Angers, le 27 ao t 2018

Par d l gation et pour signature,
Le Directeur G n ral des Services
Olivier HUISMAN



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **03 septembre 2018**

Date du conseil de gestion		Service central		Date compte rendu CA
DI		Montant	Centre financier	
Nom de l'association ou de la société savante		Observations		
Nanofar - Erasmus Mundus Joint doctorate		450,00 euros	900303 eOTP RIMUNOVE1G	<p>Durant la 6ème école du programme NanoFar, qui s'est déroulée du 11 au 15 juin 2018 à l'Université degli studi di Modena e Reggio Emilia, Italie (université partenaire du consortium NanoFar), 4 prix ont été remis aux étudiants du programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mathie NAJBERG, Université d'Angers/Université de Saint Jacques de Compostelle, 1er prix des étudiants de 2ème année, • Muhammad HAJI MANSOR, Université d'Angers/Université de Liège, 2ème prix, des étudiants de 2ème année, • Vincent PAUTU, Université d'Angers/Université de Liège, 1er prix des étudiants de 3ème année, • Maruthi PRASANNA, Université de Saint Jacques de Compostelle/Université de Nantes, 2ème prix des étudiants de 3ème année. <p>Les 1er prix se verront attribuer un chèque cadeau d'une valeur de 150 euros, utilisable sur Amazon.com, les 2d prix se verront attribuer un chèque cadeau d'une valeur de 75 euros, utilisable sur Amazon.com.</p>